



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Monsieur DAVISTER Thierry demeurant à GEMBLoux - Rue Adolphe-Damseaux, 19 .

Le terrain concerné est situé Rue Adolphe-Damseaux, 19 à 5030 GEMBLoux et cadastré Division 1, section D numéro 133F.

Le projet consiste en **démolition du mur de soutènement et modification du relief du sol pour la création d'un parking** et présente les caractéristiques suivantes :

*Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts ..., aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides ...;*

*Le projet s'écarte du GCU sur le point suivant:*

*- modification du relief du sol par soutènement supérieure à 2m.*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 avril 2024 au 06 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400009 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

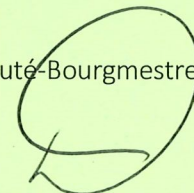
La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA